

YAGOS®

AMM n°2170462

ACARICIDE
INSECTICIDE

CEPP



Produit
de biocontrôle



CARACTÉRISTIQUES

- Efficacité prouvée sur les stades hivernants des ravageurs en arboriculture
- Action de contact
- Application en sortie d'hiver

COMPOSITION

- Formulation - concentré émulsionnable (CE)
- 790 g/l d'huile paraffinique
- Formulation spécifique permettant une mise en solution et une application facilitées

CONDITIONNEMENT : BIDONS DE 25 L



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

YAGOS®

ACARICIDE
INSECTICIDE

UTILISATIONS ET CIBLES

Cultures	Cible	Dose maximale (L/ha)	Nbre max d'applications /an	Stade d'application	DAR (j)	Délai de rentrée (h)	ZNT aqua (m)
Agrumes	Acarions et phytoptes	30	1	jusqu'à BBCH 81	3	6	5
Agrumes	Cochenilles	30	1	jusqu'à BBCH 81	3	6	5
Cerisier	Cochenilles	30	1	jusqu'à BBCH 53	F (BBCH 53)	6	5
Pêcher	Cochenilles	15	1	jusqu'à BBCH 53	F (BBCH 53)	6	5
Pommier	Cochenilles	15	1	jusqu'à BBCH 60	F (BBCH 60)	6	5
Prunier	Cochenilles	15	1	jusqu'à BBCH 53	F (BBCH 53)	6	5

FONCTIONNEMENT DE YAGOS®

- 1** Action de contact : asphyxie des ravageurs
- 2** Sélectivité élevée grâce à la faible viscosité du produit.
- 3** YAGOS®, de par son mode d'action, participe à la gestion des populations résistantes.



YAGOS® est utilisable en agriculture biologique en application des règlements UE n°2018/848 et 2021/1165.



CR DISTRIBUTION - 71 route du bord de l'eau 33270 Bouliac, France. SAS au capital de 40 000€. RCS : Bordeaux B 470 202 144. Numéro de TVA intra-communautaire : FR46 470 202 144. N° d'agrément AQ00220 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

YAGOS® - Détenteur de l'AMM N° 2170462 : SARABIA - Composition : 790 g/l d'huile paraffinique - DANGER - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration des voies respiratoires. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SPe8 : Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit.